

Maison des Sports

29, boulevard Saint Michel - 72000 Le Mans

Tél. 02 52 19 21 17 - Site internet : www.pingsarthe.org

Mail : comite.tennisdetable@maison-sports72.fr

Compte-rendu du Bureau Directeur du 2 février 2015

Date de création	07/02/2015
Auteur	Florian BUREAU
Approbateur	Emmanuel MARZIN

Présents : E. MARZIN, A. PIRON, G. GAINON, S. BRARD, F. BUREAU, J.P. ELAIN, B. GAUSSERAN, J.M. PLARD,

Excusés : B. BODEREAU, P. GAUDEMER, M. VIGNERON, F. TOLLET

Absent : S. MORINEAU

*** Informations du Président :**

- Présentation des actions de développement à envoyer à la ligue avant le 15/02/2015
 - ↳ Actions validées par le bureau directeur
- Proposition de la Ligue d'une tenue unique pour tous les arbitres avec une répartition des frais entre Ligue, Comités et arbitres.
- Colloque du 17-18/01/2015 à la FFTT où E. Marzin était invité :
 - Réforme des territoires : impact sur nos ligues
 - Nouvelle organisation administrative
 - DTN
 - Dématérialisation des licences

*** Branche administrative et finances :**

- Réception de 5 devis pour changement du photocopieur : 25 pages/min, durée du contrat 5 ans. Négociations en cours.
- Le contrôle URSSAF sur les exercices 2012 et 2013 a eu lieu le 08/01/2015. Conclusion de l'URSSAF : « Aucune irrégularité relevée au vue des documents consultés au titre de l'application des législations de sécurité sociale, d'assurance chômage et d'AGS. »
- 2 points ressources humaines ont été abordés. F. Bureau en informera les salariés concernés.

*** Branche compétition :**

- Modification du règlement pour les D0 : il y a 3 montées en région. Les 2 premiers de chaque poule montent. La 3^{ème} place sera attribuée suite à une rencontre de départage entre les 2^{èmes} de poules le dimanche des titres Sarthe dès cette année.
- Proposition de ne plus envoyer les feuilles de rencontre au comité à partir de la saison prochaine. Les clubs devront les conserver en cas de besoin de départage.

↳ Ces 2 points seront soumis au vote lors du prochain comité directeur

*** Branche arbitrage et formation :**

- Tout arbitre doit être licencié pour pouvoir officier.
- Formation arbitres le 28/02/2015.

*** Branche partenariat :**

- Recherche d'un stagiaire. S. Brard a pris contact avec la CCI.

*** Rappel des décisions à valider au Comité Directeur du 02/03/2015 :**

Décision	Qui présente
Modification règlements	M. Vigneron